

- ☐ Au cœur du pays catalan du 15 au 17 juillet
- ☐ Mini-séjour Carcassonne du 21 au 23 juillet
- ☐ Mini séjour canoë & cheval du 22 au 24 juillet

- ☐ Mini-séjour Aventure & Imaginaire du 22 au 23 juillet
- ☐ Mini-Séjour Couserans 28 au 30 juillet
- ☐ Mini séjour équestre du 4 au 5 août

 **Besoin de navette :** Varilhes ☐ Saint Paul de Jarrat ☐

 **Matin** ☐ **Soir** ☐

RESPONSABLE DU JEUNE

NOM :
 Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :

TELEPHONE

Domicile :
 Portable :
 Numéro allocataire CAF :

AUTRE PERSONNE A JOINDRE

(en cas d'urgence) *obligatoire* :
 Nom/Prénom :
 Lien avec le jeune :
 Tél. Domicile :
 Portable :
 Tel travail :

JEUNE

NOM :
 Prénom :
 Date de Naissance :
 N° portable :
 Adresse :
 Mail :
 Numéro de sécurité sociale :

ADHESION JEUNE *Obligatoire*

Je soussigné(e), responsable du
 jeune.....
 Inscrire mon enfant à l'association PAAJIP pour une cotisation
 de 2€ pour l'année 2020
 DateSignature
 · Chèque · Espèces

AUTORISATIONS

J'autorise mon/ma fils/fille à participer aux activités

-J'autorise la structure :

- D'une part à diffuser les photos et témoignages de mon enfant à la presse,
 - Et d'autre part à les publier sur les sites et plaquettes de communication de la structure y compris les réseaux sociaux.
- Oui ☐ Non ☐

-J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant y compris, éventuellement l'hospitalisation.

- J'autorise mon/ma fils/fille à partir seul après l'activité. Oui ☐ Non ☐
- Si non, je m'engage à venir le chercher à 17h30 à la fin de l'activité.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du fonctionnement et m'engage à le respecter.

La structure se décharge de toute responsabilité quant à la perte ou le vol des affaires personnelles du jeune.

Date : Lu et approuvé Signature

Autorisation de déplacement en Autonomie Limitée

Je soussigné(e) :

Responsable du jeune :

Autorise celui-ci à se déplacer en autonomie dans le cadre des consignes fixées par l'équipe pédagogique du PAAJIP.

Ces déplacements sont toujours en petits groupes.

Les consignes ne sont pas négociables et doivent être respectées à la lettre.

Les déplacements s'effectuent sur de courtes durées, ils ne sont pas systématiques et sont remis en cause que si les animateurs le jugent nécessaires (notamment pour des raisons de sécurité).

Date :

Signature :